


CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Vingti-neuvième session

DOCUMENTS OFFICIELS

 Mercredi 20 avril 1960,
à 15 h 20

NEW YORK

S O M M A I R E

	Pages
<i>Points 16 et 20 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Organisation et fonctionnement du Conseil</i>	
<i>Examen de l'ordre du jour provisoire de la trentième session et détermination de la date à laquelle commencera l'examen de chaque question</i>	85
<i>Date des élections au Comité du développement industriel</i>	85
<i>Proposition tendant à inscrire à l'ordre du jour provisoire de la trentième session une étude des aspects économiques et sociaux du désarmement général et complet</i>	87

Président: M. C. W. A. SCHURMANN (Pays-Bas).

Présents:

Les représentants des Etats suivants: Afghanistan, Brésil, Bulgarie, Chili, Chine, Costa Rica, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Japon, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Soudan, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela.

Les observateurs des Etats Membres suivants: Albanie, Argentine, Australie, Autriche, Grèce, Inde, Indonésie, Irlande, Israël, Mexique, Pérou, Philippines, Salvador, Tchécoslovaquie, Yougoslavie.

Les observateurs des Etats non membres suivants: République fédérale d'Allemagne, Saint-Siège.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes: Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation mondiale de la santé.

Le représentant de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

POINTS 16 ET 20 DE L'ORDRE DU JOUR

Organisation et fonctionnement du Conseil

Examen de l'ordre du jour provisoire de la trentième session et détermination de la date à laquelle commencera l'examen de chaque question

(E/3331, F/3355, E/L.853, E/L.861, E/L.868)

1. Le **PRESIDENT** attire l'attention du Conseil sur les divers documents dont il est saisi. Au sujet de la liste des questions à inscrire à l'ordre du jour de la trentième session (E/3331), le Président signale

qu'afin de faciliter l'examen des rapports des commissions économiques régionales, le Secrétaire général l'a inscrit sous une rubrique distincte au lieu d'en faire comme auparavant une subdivision du point 2 de l'ordre du jour (Situation économique mondiale). D'autre part, le Secrétaire général a formulé des propositions touchant les réunions du Conseil à l'échelon ministériel (E/L.853). Outre les questions figurant sur la liste, le Conseil devra inscrire à son ordre du jour l'examen du rapport du Secrétaire général sur les possibilités de coopération internationale en faveur des anciens territoires sous tutelle et des autres nouveaux Etats indépendants. Le Conseil pourrait inscrire cette question au point 4 (Développement économique des pays sous-développés) et en assurer ainsi l'examen initial en séance plénière. Comme suite à sa résolution 751 (XXIX) créant un comité du développement industriel, le Conseil devra, au titre du point 19 (Elections) de son ordre du jour, élire à ce comité six pays qui ne sont pas membres du Conseil. Il pourrait le faire au cours de la première moitié de sa session d'été. D'autre part, le Conseil est saisi d'une proposition du Secrétaire général concernant l'élection d'un membre du Comité central permanent de l'opium (E/3355). Enfin, le Conseil est saisi d'un projet de résolution (E/L.861) de l'Union des Républiques socialistes soviétiques tendant à ce que le Conseil inscrive à l'ordre du jour de sa trentième session la question intitulée: "Etude des aspects économiques et sociaux du désarmement général et complet".

 DATE DES ELECTIONS AU COMITE
DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

2. M. PENTEADO (Brésil) déclare qu'un certain nombre de délégations d'Etats membres et d'Etats non membres du Conseil l'ont prié de proposer formellement que l'élection des six membres supplémentaires du Comité du développement industriel ne soit pas remise à la trentième session et ait lieu dès la vingt-neuvième session du Conseil. Ces délégations ont eu l'impression que le nouveau Comité continue à susciter un mauvais vouloir larvé et que l'on s'efforce de retarder l'élection. On ne peut pas permettre que cela se produise. En effet, c'est parce que l'on a reconnu l'extrême urgence qu'il y a à secourir les deux tiers de la population mondiale qui vivent dans la misère et parce que l'on a compris que seule l'industrialisation pourrait faire cesser cette misère en un temps raisonnablement court que l'on a proposé la création du Comité. La mise au point des mécanismes lui permettant de s'attaquer à sa tâche est donc tout aussi urgente; le Conseil doit donc sans retard donner effet à sa décision.

3. Pour justifier le renvoi de l'élection à la trentième session, on a invoqué un seul argument, à savoir qu'il ne serait pas équitable pour les pays qui ne siègent pas actuellement au Conseil, mais qui désirent peut-être être élus membres du nouveau Comité, que l'élection ait lieu à la session en cours. Si cet argu-

ment était fondé, il serait entièrement convaincant et la délégation brésilienne, quant à elle, ne demanderait nullement au Conseil de prendre une décision injuste à l'égard d'autres délégations. Cependant, tous les Membres de l'ONU ont participé aux débats sur la question qui ont eu lieu lors de la quatorzième session de l'Assemblée générale. Ils savent parfaitement que l'Assemblée générale a décidé de recommander au Conseil d'étudier la possibilité de créer prochainement une commission du développement industriel. En outre, plusieurs membres du Conseil ont, au cours des deux derniers mois, pris l'initiative d'organiser une série de réunions officieuses, auxquelles pouvaient assister tous les Membres de l'ONU, afin de parvenir à un accord de principe sur le texte du projet de résolution qui serait soumis au Conseil en exécution de la résolution 1431 (XIV) de l'Assemblée générale; parmi celles qui ont participé le plus activement à ces travaux figuraient plusieurs délégations qui ne siègent pas actuellement au Conseil. Par l'intermédiaire de leur mission permanente auprès de l'ONU, tous les autres Etats Membres ont été dûment informés de l'évolution des événements. Ils ont donc eu largement le temps de décider s'ils désiraient faire acte de candidature à l'un des six sièges supplémentaires à pourvoir.

4. Ce que l'Assemblée générale a recommandé au Conseil, c'est d'étudier la possibilité de créer prochainement le nouvel organisme et non d'étudier prochainement la possibilité de le créer. Elle a donc voulu dire uniquement que le Conseil devait agir immédiatement, sans retard. S'il en était ainsi, le Comité pourrait, à condition que tel soit le désir du Conseil, tenir sa première réunion officielle en juillet. Il serait ainsi assuré d'un accueil très favorable. Cette première réunion officielle sera nécessairement courte car le Comité aura seulement à passer en revue la tâche à accomplir; elle n'entravera nullement les travaux normaux du Conseil et pourra aboutir à des résultats particulièrement fructueux si elle se tient au moment où les Ministres des affaires économiques des Etats membres du Conseil se trouveront encore à Genève. Il ne faudrait pas en conclure que la délégation brésilienne n'est pas d'avis que l'on prenne des dispositions pour que les réunions ordinaires du Comité coïncident avec la session de printemps du Conseil, car, de fait, elle est favorable à cette idée.

5. En conséquence, M. Penteado propose formellement que les six membres supplémentaires du Comité du développement industriel soient élus au cours de la vingt-neuvième session du Conseil et que celui-ci se prononce par un vote par appel nominal au cours de la séance.

6. Le PRESIDENT suppose que, si le Conseil adopte la proposition du représentant du Brésil, les élections en question auraient lieu au moment où le Conseil examinera le point 17 de son l'ordre du jour.

7. M. HESSELLUND-JENSEN (Danemark) appuie la proposition brésilienne tendant à ce que le Conseil élise les six membres supplémentaires du Comité du développement industriel à la session en cours lorsqu'il examinera le point 17 de son ordre du jour. L'Assemblée générale et le Conseil ont souligné tous deux la nécessité urgente de créer un organisme chargé du développement industriel, pour des raisons que la délégation danoise appuie sans réserve. Il serait donc parfaitement conforme à ces décisions

d'élire les membres supplémentaires à la session en cours, de sorte que le Comité puisse se réunir dès que possible.

8. M. SERAFIMOV (Bulgarie) dit que sa délégation s'associe à la proposition brésilienne: puisque le Comité aura à étudier beaucoup de problèmes difficiles et urgents, il faut lui permettre de fonctionner au plus tôt sans perdre davantage de temps. La délégation bulgare estime que les six membres supplémentaires devraient représenter des pays sous-développés.

9. M. SOSA RODRIGUEZ (Venezuela) appuie lui aussi la proposition brésilienne: les raisons qui ont amené le Conseil à décider de créer le Comité demandent également que l'élection de ses membres ait lieu à la vingt-neuvième session, de façon que le Comité puisse commencer dès que possible à étudier le problème important de l'industrialisation des pays sous-développés.

10. M. SHANAHAN (Nouvelle-Zélande) dit que sa délégation n'est pas convaincue de l'opportunité d'agir dès maintenant comme le propose le représentant du Brésil. Cette manière de voir est conforme à la tradition parlementaire de l'ONU selon laquelle les décisions prises sont dûment notifiées aux Etats Membres et ceux-ci ont tout le temps nécessaire pour les étudier, pour voir ce qu'ils ont intérêt à faire et pour décider s'ils désirent poser leur candidature comme membres d'organismes nouveaux. Il est exact que la question en discussion a fait l'objet de consultations officieuses et que de nombreuses délégations ont donc pu prendre connaissance de la décision prise. M. Shanahan doute cependant que cela équivaille à une notification régulière. Il considère que l'attitude de sa délégation — qui est partagée par d'autres délégations — répond à la procédure normalement suivie par l'ONU; il ne voit pas pourquoi il faudrait abandonner cette procédure dans le cas présent. On ne peut dire que cette manière de voir dénote un mauvais vouloir larvé ou une attitude de résistance passive. La délégation néo-zélandaise attache autant d'importance que les autres délégations au problème de l'industrialisation des pays sous-développés et désire vivement que l'on adopte les meilleures méthodes pour parvenir aux résultats souhaités. M. Shanahan est convaincu que le Comité du développement industriel obtiendra ces résultats et que les débats techniques auxquels il procédera profiteront directement aux pays sous-développés.

11. Tout en défendant son point de vue, la délégation néo-zélandaise n'a pas l'intention d'aller jusqu'à s'opposer à ce qui apparaîtrait comme la volonté de la majorité des membres du Conseil.

12. M. SOBOLEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) considère, comme le représentant du Brésil, que l'élection des six membres supplémentaires du Comité du développement industriel devrait avoir lieu à la session en cours, pour les raisons que ce représentant a fait valoir.

13. M. PHILIPS (Etats-Unis d'Amérique) ne voit pas bien si la proposition brésilienne intéresse à la fois la date de l'élection des membres supplémentaires du Comité et la date à laquelle ce dernier doit tenir sa première réunion. Quant à la première question, les délégations ont exprimé des opinions différentes, mais qui procèdent toutes de mobiles parfaitement avouables. Comme l'a dit le représentant de la

Nouvelle-Zélande, ceux qui estiment qu'il vaudrait mieux ne pas procéder dès à présent aux élections en question n'ont aucune arrière-pensée; la seule considération dont ils se soient inspirés est qu'il conviendrait de donner à tous les Etats Membres, y compris par exemple les Etats africains, tout le temps nécessaire pour présenter leur candidature. En ce qui concerne la deuxième question, la convocation du Comité dès le mois de juillet prochain ferait surgir de réelles difficultés. C'est ainsi que le Conseil, bien qu'il ait approuvé un programme d'industrialisation pour l'ensemble de l'année 1960, devra vraisemblablement, si le Comité se réunit au cours de l'été, reconsidérer ce programme.

14. M. PENTEADO (Brésil) explique que sa proposition porte uniquement sur la date des élections; c'est tout à fait incidemment qu'il a parlé de la possibilité de convoquer la première réunion du Comité pendant la session d'été du Conseil.

15. M. MATSUDAIRA (Japon) estime, comme le représentant de la Nouvelle-Zélande, qu'il serait préférable d'attendre, pour procéder aux élections, que tous les Etats Membres aient eu le temps de décider s'ils souhaitent ou non présenter leur candidature. Néanmoins, la délégation japonaise ne s'opposera pas à la proposition brésilienne.

16. M. MEIJER (Pays-Bas) s'associe sans réserve aux observations du représentant de la Nouvelle-Zélande. Il adoptera une attitude analogue si la proposition est mise aux voix. Cette attitude découle entièrement de la manière dont la délégation néerlandaise conçoit la procédure qu'il convient de suivre à l'ONU, où tous les Etats Membres ont des droits égaux.

17. M. AUBOIN (France) souligne que la préoccupation essentielle de sa délégation est que le nouveau Comité, auquel elle attache beaucoup d'importance, soit en mesure de faire un travail sérieux et constructif. Il lui semble qu'il ne serait pas de l'intérêt bien compris du Comité que l'élection ait lieu à la vingt-neuvième session. A cet égard, il s'associe entièrement aux remarques du représentant de la Nouvelle-Zélande. Néanmoins, puisque l'opinion générale est que la question doit être réglée d'urgence, il ne s'opposera pas à la proposition brésilienne.

18. M. DUDLEY (Royaume-Uni) constate que de solides arguments ont été avancés de part et d'autre, et que certains représentants préconisent vivement une élection très prochaine. Il a été frappé de la conviction avec laquelle le représentant du Brésil a présenté sa thèse, mais le représentant de la Nouvelle-Zélande a été lui aussi très convaincant. Il regrette que le représentant du Brésil ait laissé entendre qu'il y aurait au Conseil un certain mauvais vouloir à l'égard du Comité du développement industriel; il espère que cette impression s'est à présent dissipée. M. Dudley ne pense pas qu'il y aurait intérêt à procéder à un vote par appel nominal sur la proposition brésilienne; il suggère plutôt qu'à la fin de la discussion le Président fasse le point des opinions exprimées. Pour éviter tout malentendu quant aux motifs de cette suggestion, M. Dudley précise que, si, dans le cas où la proposition serait mise aux voix, sa délégation émettait un vote positif, ce serait uniquement pour se conformer à ce qui semble être l'avis de la majorité du Conseil.

19. M. PAZHWAQ (Afghanistan) a suivi avec beaucoup d'attention les déclarations faites en vue de déterminer

si l'idée de procéder aux élections à la session en cours suscitait de réelles objections; ce n'est apparemment pas le cas. Le représentant du Brésil a avancé des arguments très convaincants et la délégation afghane appuie sans réserve sa proposition. M. Pazhwak espère que cette proposition sera adoptée à l'unanimité, sans qu'il soit besoin de la mettre aux voix. Le principal souci du Conseil doit être de servir les intérêts de l'ensemble des pays sous-développés.

20. Répondant à une question du PRESIDENT, M. PENTEADO (Brésil) dit qu'il n'insistera pas pour que la proposition de sa délégation fasse l'objet d'un vote par appel nominal.

21. Le PRESIDENT indique que, dans ces conditions, la proposition ne sera pas mise aux voix. Tous les membres du Conseil n'ont pas pris la parole, mais le Président a retiré, des déclarations qui ont été faites, l'impression que plusieurs membres sont convaincus de la nécessité d'élire à la session en cours les membres supplémentaires du Comité du développement industriel. D'autres délégations estiment en revanche que, pour des raisons de principe, il faudrait suivre la procédure habituelle et remettre les élections à la trentième session. Ces délégations n'ont toutefois pas manifesté la ferme intention de s'opposer à la proposition brésilienne. Il semble donc que l'opinion de la majorité est que les membres supplémentaires du Comité doivent être élus à la vingt-neuvième session. En conséquence, il sera procédé à l'élection lorsque le Conseil examinera le point 17 de son ordre du jour.

Il en est ainsi décidé.

PROPOSITION TENDANT A INSCRIRE A L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA TRENTIEME SESSION UNE ETUDE DES ASPECTS ECONOMIQUES ET SOCIAUX DU DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET (E/L.861, E/L.868)

22. M. SOBOLEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) présente le projet de résolution déposé par sa délégation (E/L.861) qui vise à inscrire à l'ordre du jour de la trentième session du Conseil un point intitulé "Etude des aspects économiques et sociaux du désarmement général et complet", et à prier le Secrétaire général de préparer et de soumettre au Conseil, à sa trentième session, un rapport préliminaire contenant des observations et des recommandations sur les mesures pratiques qu'il serait opportun de prendre à l'ONU pour étudier les aspects économiques et sociaux du désarmement. Cette proposition découle directement de la résolution 1378 (XIV) de l'Assemblée générale, qui a été accueillie si chaleureusement par tous les peuples du monde, car tous s'accordent à reconnaître que, comme le dit la résolution, la question du désarmement général et complet est la question la plus importante à laquelle le monde ait à faire face aujourd'hui. Il en est bien ainsi; c'est du règlement de cette question que dépend l'avenir du monde qui, selon le cas, ira vers un nouveau conflit ou vers une ère de prospérité matérielle pour tous. Bien que l'idée du désarmement général et complet trouve un appui grandissant dans le monde entier, nombreux sont ceux qui craignent les conséquences économiques du désarmement, surtout dans les pays capitalistes. Ne serait-ce que pour eux, le problème doit donc être étudié, et les diverses questions que posent le désarmement et ses conséquences économiques et sociales doivent recevoir une réponse. C'est

au Conseil économique et social qu'il appartient d'aider la communauté internationale à se faire une idée plus précise des effets du désarmement. Le Conseil ne saurait éluder la question, car il est bien de sa compétence de contribuer à créer des conditions qui ouvrent à l'ONU des possibilités beaucoup plus vastes de s'acquitter des obligations que lui impose l'Article 55 de la Charte.

23. M. Sobolev aimerait présenter quelques suggestions sur la manière d'étudier les aspects économiques et sociaux du désarmement général et complet. En premier lieu, il convient de déterminer l'ampleur des moyens et ressources qui seraient libérés si des mesures de désarmement ou des mesures conduisant au désarmement étaient appliquées. On sait que des centaines de millions de dollars et d'immenses ressources humaines sont consacrés chaque année à la course aux armements, ce qui fait peser un lourd fardeau sur le contribuable, le consommateur et le travailleur en général, et l'on peut aisément imaginer ce que pourrait être la prospérité générale si la totalité de cet argent, de ce travail, de cette énergie et de ces connaissances était consacrée à des fins constructives. L'étude que propose la délégation soviétique montrerait les avantages incalculables, d'ordre économique, social, culturel et autre, qu'apporterait un désarmement général et complet, non pas pour un seul pays ou groupe de pays, mais pour l'ensemble des populations du monde. Cependant, l'étude devrait porter, tout d'abord, sur les perspectives qu'ouvrirait le désarmement pour les pays sous-développés. Leur situation économique est bien connue, de même que le niveau de vie extrêmement bas de leur population. Les économistes de l'ONU ont calculé que les pays sous-développés avaient besoin de quelque 14 milliards de dollars par an pour rattraper à brève échéance leur retard économique. L'étude proposée montrerait qu'on pourrait les obtenir sans difficulté si l'on appliquait des mesures de désarmement partiel ou complet. L'économie de ces pays gagnerait beaucoup s'ils pouvaient utiliser à des fins productives les sommes qu'ils dépensent à présent à des fins militaires, et que l'on évalue à 5 milliards de dollars par an.

24. En outre, le désarmement permettrait aux pays industrialisés d'augmenter sensiblement l'assistance qu'ils prêtent aux pays peu développés. Même s'ils n'y consacraient qu'une petite partie des sommes ainsi libérées, une ère économique nouvelle commencerait en Asie, en Afrique et en Amérique latine. Par exemple, un dixième du montant dépensé aujourd'hui pour l'armement suffirait à construire 40 usines métallurgiques analogues à celle de Bhilai, en Inde, ou 10 barrages d'Assouan. Pour sa part, l'Union soviétique s'est toujours déclarée prête à coopérer avec les autres pays pour aider les pays sous-développés au moyen des ressources libérées par le désarmement.

25. Quant à ceux qui craignent que le désarmement ne provoque des crises économiques et d'autres difficultés, M. Sobolev leur dira que l'Union soviétique, qui a opéré récemment une réduction notable de ses effectifs militaires, n'a connu de ce fait aucune difficulté économique; bien au contraire, le rythme d'expansion du pays s'en est trouvé accéléré. Les seuls problèmes qui se soient posés sont ceux qui concernent le reclassement des hommes démobilisés, mais leur solution a été entreprise méthodiquement et l'Union soviétique serait heureuse de faire profiter les autres pays de l'expérience qu'elle a acquise à cet égard. La

question de savoir si les pays occidentaux se heurteraient à des difficultés s'ils transformaient leur économie de guerre en économie de paix trouverait sans aucun doute une réponse dans l'étude que propose la délégation soviétique. Celle-ci considère que la reconversion doit pouvoir se faire sans à-coups ni obstacles particuliers. Somme toute, les problèmes à la fin de la seconde guerre mondiale ont été beaucoup plus graves qu'ils ne le seraient aujourd'hui si l'on désarmait progressivement. Certes, il ne faut pas minimiser les difficultés que rencontreraient sans nul doute un certain nombre de pays occidentaux. Mais l'étude proposée aiderait ces pays à les surmonter. Elle montrerait aussi les conséquences positives du désarmement, la réduction, par exemple, qui en résulterait dans le fardeau énorme des impôts directs et indirects, qui absorbent actuellement une portion considérable des revenus des travailleurs dans les pays occidentaux. La réduction des impôts améliorerait grandement le niveau de vie de la population, et la demande accrue de biens de consommation durables aura pour effet d'augmenter les possibilités d'emploi. Le désarmement permettra également d'acquitter la dette publique, qui a atteint des chiffres astronomiques dans certains pays, et il réduira les tendances inflationnistes qui provoquent la hausse des prix et diminuent le revenu réel des travailleurs.

26. Parmi les autres points importants à étudier, il faut citer les possibilités que le désarmement ouvrirait pour l'intensification des échanges internationaux qui aujourd'hui, dans leur structure comme dans leur orientation, se ressentent beaucoup de la course aux armements. La militarisation a détruit les liens économiques traditionnels qui existaient entre l'Est et l'Ouest et elle porte préjudice aux échanges de nombreuses marchandises, notamment des matières premières. Le désarmement supprimerait les obstacles artificiels au commerce mondial; il augmenterait notablement les échanges entre tous les pays et faciliterait les emprunts et les prêts étrangers. L'accroissement du pouvoir d'achat de la population, dû à la réduction des impôts, aurait aussi pour effet d'augmenter le volume de biens d'équipement et de consommation disponibles. De nouveaux et vastes marchés extérieurs s'ouvriraient ainsi, ce qui créerait des possibilités d'investir les capitaux libérés. La fin de la militarisation aurait en outre pour effet de stabiliser certains marchés, notamment ceux des matières premières, et certaines pratiques néfastes, comme celles qui résultent de la constitution de stocks de produits stratégiques, seraient abandonnées. La stabilisation des prix de certaines matières premières aurait un effet favorable sur les avoirs en devises d'un grand nombre de pays sous-développés et leur assurerait les ressources nécessaires à l'achat des biens d'équipement et d'autres marchandises indispensables. Du fait du désarmement, les pratiques discriminatoires qui restreignent à présent les échanges avec les pays socialistes ne se justifieraient plus. Un accroissement des échanges internationaux profiterait à tous les pays grands et petits, développés et sous-développés, et empêcherait que le désarmement n'entraîne des perturbations économiques. C'est là une opinion que partagent des économistes et des hommes d'Etat de tous les pays.

27. Les aspects économiques et sociaux du désarmement sont nombreux et complexes. Ils doivent tous faire l'objet d'études et de recherches. Ces études et recherches ne sauraient de toute évidence être

entreprises par des organismes nationaux; seule l'ONU peut les effectuer, avec la coopération active de tous les Etats Membres. Voilà pourquoi l'Union soviétique a présenté sa proposition; M. Sobolev espère que le Conseil l'examinera attentivement et sera en mesure de l'adopter.

28. M. DUDLEY (Royaume-Uni) déclare que, le Conseil étant saisi d'une question de procédure, il n'y a pas lieu de faire de longues déclarations sur des questions de fond. L'intervention du représentant de l'Union soviétique appelle cependant certaines observations. M. Dudley ne pense pas avoir à prouver que son pays souhaite sincèrement le désarmement et que nul autre n'a pris plus de mesures concrètes que lui pour le réaliser. Rappelant que le Royaume-Uni a été parmi les premiers à reconnaître qu'un désarmement réel permettrait de libérer des fonds pour le développement économique, M. Dudley cite une déclaration dans ce sens faite par M. Ormsby-Gore, ministre d'Etat du Royaume-Uni, lors d'une réunion à Genève du Comité du désarmement des Dix. Cependant, il s'agit là d'un objectif à longue échéance; et il est indispensable d'envisager les besoins des pays sous-développés d'un point de vue plus pratique, et de leur prêter dès maintenant une aide maximum sans attendre ce que pourra apporter l'avenir. M. Ormsby-Gore a également attiré l'attention sur ce point, dans la déclaration qu'il a faite devant la Deuxième Commission lors de la quatorzième session de l'Assemblée générale (616ème séance). On pourrait interpréter le projet de résolution comme impliquant que des plans préliminaires sont nécessaires parce que le désarmement risque de provoquer un bouleversement économique dans le monde non communiste, mais le Royaume-Uni ne s'inquiète pas autant de cette éventualité que la thèse marxiste pourrait le faire croire et attend du désarmement, lorsqu'il sera réalisé, un essor de la production à des fins pacifiques. Mais, pour favorables que soient les perspectives, ni le Conseil ni le Secrétariat ne sont en mesure de faire de l'avenir un plan détaillé. Le Gouvernement du Royaume-Uni et ses économistes ont appris à leurs dépens que même lorsqu'il s'agit de prévoir la demande de charbon ou d'énergie électrique, par exemple, on s'expose à tomber dans bien des pièges. Une prévision économique à long terme, touchant un désarmement d'une ampleur hypothétique, comme celle que propose le projet de résolution soviétique, ne représente qu'un jeu de l'esprit sans valeur pratique et ne peut aboutir à des conclusions valables. Il ne faudrait pas en déduire que ceux qui n'appuient pas le projet de résolution ont abandonné tout espoir de désarmement; leur attitude signifie tout simplement qu'à leur avis le Conseil ne ferait guère œuvre utile s'il se livrait à ces exercices d'école à la session en cours ou à la trentième session.

29. M. PHILLIPS (Etats-Unis d'Amérique) souligne que les Etats-Unis ont été l'un des premiers pays à vouloir le désarmement sous un contrôle international efficace et à préconiser une large assistance aux pays qui ont souffert de la guerre et aux pays sous-développés qui luttent pour élever leur niveau de vie. Néanmoins, la délégation des Etats-Unis estime que, si le Conseil adoptait un projet de résolution liant les deux questions, il entraverait plutôt qu'il ne favoriserait le progrès vers l'un ou l'autre de ces objectifs. En 1946, les Etats-Unis ont consulté d'autres Etats au sujet du désarmement et des relations pacifiques entre les peuples. A cette époque, les Etats-Unis, qui

avaient le monopole de la bombe atomique, n'en ont pas moins offert de participer à l'élaboration d'un accord visant à supprimer cette arme, sous réserve d'un contrôle suffisant pour garantir l'application honnête de cet instrument; c'était là une condition essentielle, car tout Etat a le devoir d'assurer sa propre sécurité et celle des pays dont la sécurité est liée à la sienne. Malheureusement, le Gouvernement soviétique a rejeté cette offre historique. Les Etats-Unis ont cependant démobilisé une grande partie de leurs forces armées, en dépit du fait que l'Etat le plus puissant après eux, l'Union soviétique, n'avait guère réduit ses effectifs militaires. La démobilisation massive à laquelle ont procédé les Etats-Unis, loin de nuire à l'économie de ce pays, a eu au contraire pour effet de stimuler son activité. Dans sa déclaration, le représentant de l'URSS a laissé entendre que certains pays n'étaient pas désireux de travailler au désarmement en raison des conséquences économiques néfastes qu'aurait une telle mesure; bien que cette opinion ait déjà été formulée par l'Union soviétique, M. Khrouchtchev, lors de sa visite aux Etats-Unis, a déclaré qu'il n'était pas du tout sûr que l'économie des Etats-Unis souffrirait gravement du désarmement. Les Etats-Unis cherchent depuis 14 ans à aboutir à un désarmement sous un contrôle international efficace et ils tiennent à assurer le Conseil qu'ils ne relâcheront pas leurs efforts en vue de parvenir à une solution juste et réalisable.

30. Toutefois, le Conseil n'ayant pas compétence en matière de désarmement, M. Phillips se propose de passer aux aspects économiques du problème.

31. Les Etats-Unis n'ont pas à s'excuser de leurs réalisations dans le domaine de la coopération économique: ils ont été les premiers à prêter aux autres pays une aide économique à grande échelle et c'est eux qui participent le plus largement aux accords de coopération économique bilatéraux et multilatéraux. A l'heure actuelle, il n'y a guère de rapport entre les dépenses militaires des divers pays et les sommes qu'ils consacrent à l'assistance; la puissance militaire de l'Union soviétique est à peu près égale à celle des Etats-Unis, mais l'assistance économique que fournit ce dernier pays est égale à plusieurs fois celle de l'Union soviétique. Il est vrai qu'une comparaison exacte est difficile, étant donné que l'Union soviétique n'a pas fourni à l'ONU de chiffres officiels concernant les programmes d'assistance bilatéraux auxquels elle participe; néanmoins, l'importance des chiffres relatifs à l'assistance obtenus par l'intermédiaire de l'ONU et des institutions spécialisées montrent que les Etats-Unis se sont engagés à verser aux deux programmes d'assistance technique des Nations Unies 20 fois plus que l'Union soviétique; en outre, les Etats-Unis participent aux activités de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, du Fonds monétaire international et de la Société financière internationale, ce que ne fait pas l'Union soviétique. M. Khrouchtchev a précisé à plusieurs reprises que l'Union soviétique préfère accorder son aide dans le cadre d'accords bilatéraux. L'assistance que fournissent les Etats-Unis sur une base multilatérale aussi bien que sur une base bilatérale s'élève à plusieurs milliards de dollars.

32. Les Etats-Unis n'ignorent pas que le désarmement libérerait des fonds que l'on pourrait utiliser pour améliorer le sort de millions de personnes dans les régions peu développées; le président Truman et le président Eisenhower en ont tous les deux fait état.

Cet aspect de la question a d'autre part été traité dans la résolution 724 A (VIII) que l'Assemblée générale a adoptée en 1953, à une époque où les Etats-Unis et bien d'autres pays espéraient qu'un accord sur le désarmement mondial sous contrôle international pourrait intervenir à brève échéance. Mais les Etats-Unis estiment que les problèmes auxquels les pays sous-développés ont à faire face sont trop urgents pour que l'on en subordonne la solution à un désarmement futur. C'est pourquoi ils ont pris l'initiative de créer l'Association internationale de développement. Le projet de résolution de l'URSS semble laisser supposer que les besoins des pays sous-développés peuvent attendre et que l'ONU peut se consacrer à des études théoriques plutôt qu'à la recherche de moyens pratiques de venir en aide à ces pays. Ce serait manquer totalement de réalisme que de compter sur le désarmement pour aider au financement du développement économique tant qu'un accord sur le désarmement n'aura pas été conclu. Si un tel accord ne voit pas le jour, ce qui n'est pas impossible, toute résolution du Conseil qui lierait l'assistance économique au désarmement pourrait servir de prétexte pour ne pas faire immédiatement le maximum en faveur du développement économique, et constituerait donc un pas en arrière.

33. Il est question dans le projet de résolution soviétique des "aspects économiques et sociaux du désarmement"; on n'y trouve cependant aucune mention des résolutions 724 A (VIII), 1148 (XII) et 1952 (XIII) que l'Assemblée générale a adoptées précédemment, encore que l'idée exprimée dans la résolution 724 A (VIII) se retrouve dans le dernier alinéa du préambule. L'objectif principal du Conseil est de faciliter le développement économique des pays sous-développés: or le projet de résolution ne constitue pas un pas dans ce sens, les mesures envisagées au paragraphe 3 du dispositif n'étant guère réalisables. Il s'agirait de prier le Secrétaire général de soumettre des observations et des recommandations concernant l'étude des aspects économiques et sociaux du désarmement, alors qu'on ne sait encore quand, ni à quelle cadence, se ferait le désarmement. Une telle étude devrait se fonder sur les renseignements que communiqueraient les gouvernements au sujet des secteurs industriels que toucherait le désarmement: or, plusieurs gouvernements ne pourraient pas ou ne voudraient pas fournir de tels renseignements. On pourrait critiquer le projet de résolution pour l'interprétation unilatérale qu'il donne à la résolution 1378 (XIV), mais il serait inutile de proposer des amendements étant donné que le projet de résolution dans son ensemble part d'un point de vue erroné.

34. Les Etats-Unis poursuivront leurs efforts au sein du Comité du désarmement des Dix en vue d'un désarmement sous contrôle international efficace, afin qu'une discussion des aspects économiques et sociaux du problème puisse se faire d'une façon fructueuse. Entre-temps, le Conseil devrait s'attacher à résoudre les problèmes économiques de l'heure et laisser la question du désarmement à la conférence de Genève et à la prochaine conférence "au sommet". La délégation des Etats-Unis espère donc que le représentant de l'Union soviétique n'insistera pas sur sa proposition.

35. M. MATSUDAIRA (Japon) déclare que son pays espère vivement qu'un accord se fera bientôt sur le désarmement et il estime qu'après cela des fonds devraient être dégagés pour l'assistance aux régions peu développées. Se référant à la résolution 1378 (XIV)

de l'Assemblée générale, il fait observer que, tant que le Comité du désarmement des Dix ne sera pas parvenu à un accord sur des mesures de désarmement, on ignorera tout des arrangements qui pourraient éventuellement être pris et, partant, de l'importance des fonds qui seraient disponibles; si le Conseil prenait une mesure quelconque avant qu'un accord soit conclu, ce ne serait qu'en fonction de calculs hypothétiques et ses conclusions manqueraient nécessairement de sérieux. La délégation japonaise ne saurait partager l'avis selon lequel ce serait faire preuve de réalisme que d'aborder maintenant l'étude envisagée, ou selon lequel il serait opportun d'examiner la question à la trentième session du Conseil.

36. Selon M. MICHALOWSKI (Pologne), les aspects économiques du désarmement constituent un élément essentiel pour l'évaluation de la situation économique et, pourtant, ce sont ces aspects qui ont reçu le moins d'attention. Le projet de résolution soviétique n'a d'autre but que de demander au Conseil, en sa qualité d'organisme le plus élevé de l'ONU dans le domaine économique, de manifester un certain intérêt pour la question en l'inscrivant à l'ordre du jour de sa trentième session. Le problème étant vaste et complexe, il ne faut pas perdre de temps pour en entreprendre l'étude. La somme des produits nationaux de tous les pays du monde est comprise entre 700 et 900 milliards de dollars par an; sur ce total, la part des pays peu développés du monde capitaliste, dont la population est de 1 milliard 300 millions d'habitants, atteint 180 à 200 milliards de dollars. Les dépenses mondiales d'armement sont estimées à 92 milliards 500 millions de dollars, dont 83 milliards dépensés chaque année par 17 pays parmi les plus développés. Il est donc évident que les dépenses militaires exercent une influence énorme sur la situation économique mondiale. On admet qu'à moins d'un transfert massif et prolongé de richesses au profit des pays peu développés, la mauvaise répartition des richesses entre pays développés et pays sous-développés continuera à s'accroître. Les chiffres cités montrent que les dépenses militaires absorbent plus de 10 pour 100 des produits nationaux du monde entier, et cette proportion est encore plus forte dans les pays les plus développés. Il est certain que tout transfert de richesses au profit des régions peu développées doit être lié au désarmement.

37. Toute réduction appréciable des dépenses militaires découlant du désarmement aurait de multiples effets sur les affaires intérieures de tous les pays et rendrait possible une augmentation considérable des fonds disponibles pour le développement économique des régions peu développées. A l'heure actuelle, ces effets ne peuvent être qu'estimés, mais rien n'a été fait pour évaluer l'ampleur du problème ou en analyser les incidences économiques et sociales. Même une étude préliminaire nécessiterait des discussions prolongées et la délégation polonaise n'est donc pas d'accord avec ceux qui soutiennent que le projet de résolution soviétique est prématuré.

38. Le Conseil devrait entreprendre cette étude indépendamment des discussions en cours sur le désarmement. La délégation polonaise est optimiste quant à l'issue de ces discussions; leur échec est impensable, car il n'y a de choix qu'entre leur réussite et la catastrophe universelle. Il se peut qu'on n'aboutisse pas immédiatement à la solution idéale d'un désarmement général et complet et qu'on ne se mette d'accord au début que sur des mesures tempo-

raires ou partielles, mais l'étude envisagée peut prévoir ces variantes possibles. Le Conseil a le devoir, aux termes de l'Article 55 et du paragraphe 1 de l'Article 62 de la Charte, d'entreprendre cette étude et d'entamer des discussions sur la question.

39. Tous les pays conviennent désormais qu'il est nécessaire d'aborder les problèmes économiques selon une méthode planifiée et il est indéniable que le désarmement aurait des incidences économiques considérables. Le Comité du désarmement des Dix, dont la Pologne fait partie, étudie les aspects politiques et militaires du désarmement, mais il n'est pas habilité à en examiner les aspects économiques; cette tâche incombe sans nul doute au Conseil et, s'il l'entreprend, il ne court pas le moindre risque de s'immiscer dans les travaux du Comité ou de faire double emploi avec lui. Si l'on prétend que le projet de résolution a des aspects de propagande politique, cette propagande est en faveur du désarmement et doit donc recevoir un appui général. Un remaniement du texte pourrait éventuellement dissiper les doutes que certaines délégations peuvent avoir quant à son effet sur les discussions présentes ou à venir en matière de désarmement, mais le représentant de la Pologne fait appel au Conseil pour qu'il reconnaisse en quoi consiste son devoir en acceptant l'idée qui est à la base du projet de résolution et en inscrivant la question à l'ordre du jour de sa trentième session.

40. M. PAZHWAQ (Afghanistan) est séduit par le projet de résolution, mais pas uniquement parce que son pays se préoccupe de l'effet que le désarmement pourrait avoir sur les petits pays sous-développés. La préoccupation principale de ces pays n'est pas de trouver des fonds, mais comment en trouver, et à quelles conditions, tout en préservant leur existence nationale, en particulier si, comme il est fort possible, les armes économiques remplacent les armes militaires. Il va sans dire que l'Afghanistan appuiera toujours les efforts visant à utiliser des crédits militaires à des fins pacifiques. Aucune raison n'empêche le Conseil d'étudier les aspects économiques du désarmement. M. Pazhwak ne partage pas l'opinion du représentant du Royaume-Uni, qui juge imprudent de vouloir élaborer des plans pour l'avenir heureux que tout le monde espère. Le préambule du projet de résolution ne soulève pas la moindre objection et M. Pazhwak appuiera aussi les paragraphes 1 et 2 du dispositif. Cependant, il a quelques doutes au sujet du paragraphe 3; s'il est mis aux voix, il est possible que sa délégation s'abstienne, mais il espère que le représentant de l'Union soviétique consentira à le réexaminer. Si le reste du projet de résolution est adopté, le Conseil pourra examiner à sa trentième session les questions sur lesquelles porte le paragraphe 3.

41. M. DE LEQUERICA (Espagne) convient aussi que le préambule du projet de résolution ne saurait soulever d'objections. Nul ne peut s'opposer à l'idée que les sommes qui étaient destinées aux armements doivent être consacrées à l'assistance aux pays sous-développés. Néanmoins, le représentant de l'Espagne ne pense pas que l'adoption d'un tel projet augmenterait les chances de succès des négociations en cours; le Conseil devrait attendre un résultat positif en matière de désarmement avant de se lancer dans des plans pour l'utilisation des crédits qui pourraient devenir disponibles. Agir ainsi dès maintenant serait manquer de réalisme et ne relèverait pas le prestige du Conseil; de plus, M. de Lequerica est tenté de

croire, lui aussi, que cette attitude risquerait de servir d'excuse pour détourner l'attention vers des perspectives lointaines aux dépens des travaux qui pourraient être exécutés immédiatement. Il ne sera donc pas en mesure d'appuyer la proposition.

42. M. AUBOIN (France) rappelle que la France a été l'un des premiers pays à appeler l'attention de l'opinion sur l'importance qu'un accord sur le désarmement aurait pour le relèvement des niveaux de vie en général et de ceux des pays sous-développés en particulier. La France participe activement aux négociations en cours sur le désarmement et espère que des résultats concrets seront obtenus dans un proche avenir. Entre-temps, et sans attendre ces résultats, elle consacre un pourcentage très élevé de son revenu national au développement des pays sous-développés; en 1958 comme en 1959, le montant de son aide a dépassé un milliard de dollars. M. Auboin estime que le Conseil devrait s'attacher avant tout aux tâches constructives et il est fermement persuadé qu'une proposition comme celle que l'URSS a présentée n'aura aucune utilité pratique tant qu'il n'y aura pas accord sur le désarmement. Il ne pense donc pas que la question doive être inscrite à l'ordre du jour de la trentième session.

43. M. SOSA RODRIGUEZ (Venezuela) a examiné avec intérêt le projet de résolution de l'URSS. Il ne s'oppose pas à cette proposition quant au fond; ses objections portent principalement sur l'opportunité d'adopter cette proposition actuellement. L'attitude du Venezuela tant en ce qui concerne le désarmement que l'aide au développement des pays sous-développés est bien connue. Il désire ardemment voir régler le problème du désarmement de façon à écarter toute menace de guerre et à libérer des fonds aux fins du développement pacifique, surtout dans les pays sous-développés. C'est là certainement un désir que tout le monde partage.

44. Pour ce qui est de l'utilisation des fonds qui se trouveraient libérés du fait du désarmement, M. Sosa Rodriguez a toujours estimé que les intérêts des pays sous-développés devaient être dûment pris en considération. C'est pourquoi la délégation vénézuélienne a appuyé les résolutions 1148 (XII) et 1252 (XIII) de l'Assemblée générale, comme elle appuiera toute résolution précisant que, lorsque des progrès suffisants auront été réalisés sur la voie du désarmement, il faudra étudier la question de l'utilisation des fonds ainsi dégagés. Mais ce n'est pas là ce que prévoit la proposition de l'URSS. Cette proposition soulève un problème d'ordre pratique. Ce que demandent les pays sous-développés, c'est une aide qui leur permette d'élever leur niveau de vie aussi rapidement que possible. Ils ne veulent pas que leur progrès soit subordonné à la réalisation préalable d'idéaux très nobles qui ne pourront vraisemblablement pas être atteints avant bien longtemps. On a donc tort de lier la question de l'aide aux pays sous-développés à celle du désarmement. Cette manière d'agir ne fera que compliquer encore la situation et porter préjudice aux pays sous-développés. Par conséquent, M. Sosa Rodriguez pourrait appuyer le préambule du projet de résolution de l'URSS, mais il estime que le paragraphe 1 du dispositif est actuellement inopportun. Les études envisagées ne présenteront aucune utilité tant que l'on ne connaîtra pas le montant des fonds que le désarmement permettra de libérer. Il vaut toujours mieux utiliser immédiatement les fonds dont on dispose que de les garder en réserve dans l'espoir d'avoir, par

la suite, des ressources supplémentaires qui permettraient d'entreprendre des projets plus ambitieux.

45. Etant donné que les discussions sur le désarmement n'en sont encore qu'à leurs débuts, il serait préférable d'attendre, pour examiner les propositions contenues dans le projet de résolution de l'URSS, que ces discussions aient donné des résultats tangibles. Ce faisant, on n'irait pas à l'encontre de l'esprit ou de la lettre des résolutions antérieures, mais on adopterait une attitude pratique. La délégation du Venezuela présente avec celles du Chili et du Costa Rica un projet de résolution (E/L.868) en ce sens. Ce texte exprime les mêmes principes fondamentaux que le projet de résolution de l'URSS, mais il recommande d'ajourner la discussion du problème posé par les aspects économiques et sociaux du désarmement.

46. M. SCHWEITZER (Chili) a peu de chose à ajouter à la déclaration que vient de faire le représentant du Venezuela. Le Chili désire ardemment la paix, mais n'a pas assez d'influence pour contribuer de façon vraiment notable à résoudre le problème du désarmement. Il subit néanmoins le contrecoup de l'échec des efforts déployés dans ce domaine, car les fonds qui seraient disponibles pour le développement des pays sous-développés, si le problème était résolu, servent à acheter des armements. Certes, le Comité du désarmement des Dix examine actuellement toutes les propositions que les Etats ont présentées en vue de résoudre le problème du désarmement, mais il demeure que, de l'avis de M. Schweitzer, la situation ne permet pas d'espérer des résultats concrets dans l'avenir immédiat.

47. Comme le Président de la République chilienne l'a déclaré l'année précédente dans un discours dont le texte a été ensuite distribué aux membres de l'Assemblée générale, il ne suffit pas de parler de désarmement; ce qu'il faut, c'est trouver un moyen pratique d'en faire une réalité. Même un petit pays comme le Chili doit, dans les circonstances actuelles, consacrer à l'achat d'armements des fonds dont il a un besoin urgent pour son développement. L'Organisation des Etats américains étudie en ce moment les moyens de faire passer dans la pratique les vues exprimées en 1959 par le Président de la République chilienne; mais, bien que ces vues trouvent un large appui en Amérique latine, il ne s'ensuit pas qu'elles se soient traduites dans la réalité. Ce n'est que lorsqu'on y aura réussi qu'on pourra utilement entreprendre l'étude des aspects économiques et sociaux du désarmement. Si le Conseil devait examiner cette question maintenant, il compromettrait les travaux d'ordre pratique qui peuvent être accomplis dans d'autres domaines. Nul ne sait quand le désarmement sera réalisé ni par quels moyens il pourra l'être. C'est pourquoi il ne faut pas lier la question du désarmement à celle de l'aide aux pays sous-développés. Les circonstances actuelles sont entièrement différentes de celles qui ont marqué la période de transition qui a suivi la seconde guerre mondiale. Le monde se trouvait alors en présence d'un problème clairement défini et qu'il fallait résoudre.

48. Le Conseil ferait bien de diriger son attention sur les réalités et d'attendre, pour étudier les aspects économiques et sociaux du désarmement, que de véritables progrès aient été accomplis dans ce domaine.

La séance est levée à 18 heures.